

Objectifs du programme

Le programme a pour objectif de fournir un soutien financier additionnel en pré-commercialisation ou en commercialisation des innovations **aux entreprises** ayant déjà bénéficié, directement ou indirectement, d'un soutien financier dans le cadre d'un des programmes publics ou privés gérés par le CRIBIQ, soit :

- Programmes de recherche collaborative (PSO; PSO-International ou PSO, Partenar-IA | Académique; INNOV-R);
- Programme Partenar-IA | Entreprises;
- Programme BTM-Propulsion (Biotechnologie Marine);
- CRIBIQ-Startup.

Le programme supportera ainsi les entreprises concernées à réaliser différentes phases de leur projet de pré-commercialisation ou de commercialisation tel que :

- La mise en place des stratégies de commercialisation;
- La démonstration d'une innovation en contexte réel;
- La validation des marchés visés;
- L'homologation des produits développés;
- La consolidation du portefeuille de la propriété intellectuelle; et/ou
- La réalisation des ventes.

CRIBIQ-Propulsion offrira du soutien dans les filières économiques déjà desservies par l'organisation, soit celles des bioénergies, des produits chimiques et matériaux biosourcés, de l'environnement, de la transformation alimentaire, de la production agricole (végétale et animale), des bio-ingrédients actifs et des aliments santé.

Entreprises et projets admissibles

- PME membres ou ayant été membres du CRIBIQ et ayant des activités de RD ou de production ou de commercialisation au Québec;
- PME dérivées d'une entreprise membre ou ayant été membre au CRIBIQ et ayant des activités de RD ou de production ou de commercialisation au Québec;
- PME membres d'une association, fédération ou regroupement industriel membre ou ayant été membre du CRIBIQ, et ayant des activités de RD ou de production ou de commercialisation au Québec;
- PME ayant été partenaires dans un projet financé auparavant par le CRIBIQ dans le cadre d'un des programmes gérés ou ayant été gérés par le CRIBIQ (voir ci-dessus);
- Le projet soumis devrait être **la continuité d'un projet ayant été financé dans le cadre de l'un des programmes gérés ou ayant été géré par le CRIBIQ** (voir ci-dessus);
- Le développement du projet au moment du dépôt de la demande de financement devra avoir atteint minimalement un niveau de maturité technologie de grade 8 (TRL-8);

Modalités du support financier

- Montant maximal = 150 000 \$
- Prêt à terme non garanti
- Intérêts : taux de la banque du Canada + 4%
- Moratoire sur le remboursement du capital et des intérêts de 12 mois
- Amortissement: 5 ans
- Financement jusqu'à 40 % des dépenses admissibles

Dépenses admissibles

Dans le cadre de la continuité d'un projet ayant été financé dans le cadre de l'un des programmes gérés ou ayant été géré par le CRIBIQ, les dépenses admissibles, en lien avec le projet, sont :

- Les salaires directement liés au projet;
- Les honoraires professionnels ou d'entreprise(s) agissant comme des sous-traitants dans la production ou la commercialisation;
- Les frais de déplacement et de séjour en lien avec la commercialisation;
- Le matériel et les fournitures requis pour la production et la commercialisation;
- Les frais pour l'obtention ou du maintien et la protection de la propriété intellectuelle,
- Les frais d'homologation et de certification requises pour la commercialisation;
- Les dépenses liées à la location d'équipements pour la production;
- Les coûts pour l'achat ou la réalisation de différentes études visant la commercialisation;
- Les coûts pour les tests de marché;
- Les coûts en frais marketing;
- Les coûts d'inscription à des expositions et à des salons;
- Les autres coûts nécessaires aux activités de commercialisation et de production du projet, sous réserve de leur approbation par le CRIBIQ.

Dépenses non admissibles

- Les frais reliés à la recherche et développement;
- Les dépenses effectuées avant la date du dépôt du dossier incluant les dépenses pour lesquelles l'organisme ou l'entreprise a pris des engagements contractuels;
- Le service de la dette, le remboursement des emprunts à venir, une perte en capital ou un remplacement de capital, un paiement ou un montant déboursé à titre de capital;
- Les dépenses d'achat de logiciels et les équipements;
- Les frais récurrents, tels que les frais annuels d'abonnement et les frais de mise à jour de logiciels;
- Les dépenses d'acquisition ou d'aménagement de terrain;
- Les dépenses d'acquisition, de construction et d'agrandissement d'immeuble;
- Les transactions entre entreprises ou partenaires liés.

Personnes ressources

Afin de valider l'admissibilité de votre projet et d'obtenir le formulaire requis au dépôt de la demande détaillée, veuillez communiquer avec l'un de nos directeurs à l'innovation.



Daniela Bernic

Directrice à l'innovation et au développement des affaires

daniela.bernic@cribiq.qc.ca
(418) 914-1608 poste 206



Jean-Philippe Chenel

Directeur à l'innovation et au développement des affaires

jp.chenel@cribiq.qc.ca
(418) 914-1608 poste 203



Cristina Marques

Directrice à l'innovation et au développement des affaires

cristina.marques@cribiq.qc.ca
(418) 914-1608 poste 202